Toute prière faite au nom de Jésus-Christ est infailliblement exaucée. Rien n'est plus souvent ni plus solennellement promis dans l'Evangile. Cette promesse s'entend des grâces du salut et des bienfaits temporels, en tant qu'ils conduisent à la fin surnaturelle, pour laquelle le Verbe s'est incarné et fait notre médiateur. Dieu exauce toujours ceux qui prient au nom de Jésus-Christ, qui font valoir sa médiation auprès du trône de grâce. Quiconque demande, au nom du Sauveur, des grâces de salut et de sanctification est assuré de les obtenir. Parmi les manières de demander ainsi, il y en a qui sont meilleures les unes que les autres : la ferveur des fidèles restant la même, certaines prières et certains actes de dévotion sont plus propres que d'autres à obtenir la grâce promptement et largement. La volonté de Dieu est la raison de cette différence. Il veut encourager de préférence telle dévotion plus excellente, plus conforme à l'ordre des choses, plus utile aux fidèles, plus propre à telle fin particulière. On prie d'autant mieux qu'on se conforme davantage à l'ordre de la Providence.

Dieu veut parfois honorer quelqu'un de ses saints, il veut qu'on s'adresse à lui, se plaît à exaucer ceux qui l'invoquent. Par son intercession beaucoup de faveurs sont accordées, qui ne le seraient pas sans elle ; par cet intermédiaire on obtient vite, facilement, abondamment : qui peut nier que de nos jours des invitations providentielles portent à se tourner vers saint Antoine de Padoue ?

Ce que Dieu fait pour les autres saints à certaines époques ou pour certaine classe de bienfaits, il le fait sans cesse et pour toutes les grâces en faveur de la Sainte Vierge : une foule de faveurs, qui sans elle ne seraient pas accordées, le seront si on réclame son intervention ; toutes les demandes qui s'élèvent de la terre doivent être agréées et présentées par elle ; par elle les saints, même les plus privilégiés, devront faire parvenir leur intercession jusqu'à Dieu.

En s'adressant à Marie, on répond au dessein de la divine